



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Francophonie

Question écrite n° 4426

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la nécessité de créer des sommets francophones professionnels. Il est en effet difficile à la francophonie de faire entendre sa voix au sein des congrès professionnels internationaux. À cet égard, les débats du XXe congrès quadriennal du Conseil international des infirmières, qui s'est tenu à Madrid entre les 20 et 25 juin 1992, en ont été une nouvelle et triste illustration. Face à cela, on aurait pu par exemple envisager la tenue d'un sommet francophone infirmier. C'est pourquoi, il serait souhaitable que des sommets francophones voient le jour pour cette profession et d'autres professions ou secteurs professionnels, économiques et sociaux. Il lui demande donc s'il est dans ses intentions de créer des sommets francophones professionnels.

Texte de la réponse

C'est avec un vif intérêt que le ministère de la culture et de la francophonie a pris connaissance du vœu exprimé par des représentants des associations de soins infirmiers d'organiser un sommet francophone de la profession. Les organisations qui formaliseront une telle opération, en liaison avec leurs homologues des autres pays francophones, recevront l'appui moral des départements ministériels français concernés par cette initiative. Celle-ci permettra en effet de promouvoir tant le rapprochement du monde para-médical des pays francophones, que le renforcement de notre présence linguistique au sein des congrès mondiaux de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4426

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2162

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3550